

CCAS DE CHAMBERY
LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi six novembre à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N°	TITRE	VOTE
1.1	TRANSFERT DE LA PENSION DE FAMILLE TRANSITOIRE AU BUDGET PRINCIPAL ET FERMETURE DU BUDGET LES EPINETTES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.2	FIN DE GESTION DES EPINETTES : DON DE MOBILIER AUX RESIDENTS	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.3	REGULARISATION VENTE SCOOTER	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.4	EPRD EHPAD LES CLEMATIS - DECISION MODIFICATIVE N°2	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.5	EPRD EHPAD LES CHARMILLES - DECISION MODIFICATIVE N°2	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.6	EPRD EHPAD COROLLE - DECISION MODIFICATIVE N°2	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.7	BUDGET LES EPINETTES - DECISION MODIFICATIVE N°2	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.8	BUDGET HEBERGEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.9	BUDGET SAAD - DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.10	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.11	TARIFICATION 2024	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.1	SOUTIEN DU CCAS AU FINANCEMENT DE L'ADHESION DES AGENTS AU CONTRAT DE PREVOYANCE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.2	PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR CERTAINS AGENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2023	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 05 OCTOBRE 2023 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance est clôturée à 14h45.

Publié et affiché à Chambéry, le **15 NOV. 2023**

Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
 La Vice-Présidente
 Christelle FAVETTA SIEYES

